



Propriété véhicule acheté d'occasion avec carte grise 2 noms

Par **torre**, le **15/10/2008** à **22:54**

Bonjour,
Je me suis séparé avec ma femme après 20 ans d'union libre. Nous avons une voiture en commun (carte grise aux 2 noms) que je laisse à sa disposition. Depuis plusieurs mois elle ne me laisse plus l'utiliser même occasionnellement. Elle ne fait pas l'entretien courant alors je souhaiterais la vendre pour récupérer ma part. Comment faire ? Car je ne me vois pas porter plainte pour vol !
Comment prouver la propriété du véhicule dans la mesure où nous l'avons acheté d'occasion à un particulier donc pas de facture ?
Seul un acte de vente à nos 2 noms datés du jour de notre acquisition.
Actuellement mon ex paye un prêt personnel pour une partie de la valeur de la voiture et l'assurance.

Par **Tisuisse**, le **16/10/2008** à **23:34**

Je ne comprends pas votre question :
Comment prouver la propriété du véhicule dans la mesure où nous l'avons acheté d'occasion à un particulier donc pas de facture ?
puisque vous en apportez vous-même la réponse :
Seul un acte de vente à nos 2 noms daté du jour de notre acquisition.
Pour le reste, peu de chance de récupérer quoi que ce soit puisque :
Nous avons une voiture en commun (carte grise aux 2 noms) que je laisse à sa disposition
et aussi :
Actuellement mon ex paye un prêt personnel pour une partie de la valeur de la voiture et l'assurance.
Quand à l'histoire d'une procédure pour vol, laissez tomber, vous n'aurez pas gain de cause.
Désolé.